

réformes demandées. La Chambre, toutefois, n'eut pas cette vue juste des choses. Elle considéra M. Mondelet comme un espion, et dans un moment malheureux elle résolut de l'expulser."¹²

Il serait injuste, cependant, de considérer Papineau comme ne connaissant rien de la responsabilité ministérielle. L'un de ses collègues, Bédard, comme nous l'avons déjà dit, était en faveur de ce principe, et Papineau savait certainement à quoi s'en tenir à ce sujet. Mais aux yeux de Papineau, et à cette phase du conflit entre les deux branches de la Législature, la suprématie de la volonté du peuple telle que représentée par l'Assemblée Législative était de bien plus grande importance que la responsabilité ministérielle. En réalité, peu d'hommes étaient mieux versés en histoire et en constitution anglaise que le grand tribun, qui possédait l'une des bibliothèques les plus considérables du pays en littérature historique anglaise et qui était un lecteur et un travailleur assidu. Aux yeux de Papineau, la suprématie du parlement était prédominante, et il voulait l'abolition du Conseil Législatif, parce que ce corps irresponsable mettait obstacle à la volonté du peuple telle qu'exprimée par l'Assemblée. A cet égard, la position prise par Papineau au commencement de la lutte reposait sur des bases qui ne laissent pas que d'être assez solides, mais la conduite qu'il suivit plus tard sous l'Union ne fut pas également justifiable.

L'attitude irréconciliable de Papineau s'accuse avec encore plus de relief dans un manifeste électoral publié en 1847, et dans lequel il disait : " Tout ce que j'ai demandé à la Chambre en 1836 je le demande de nouveau en 1847, et je crois qu'il est impossible que le contentement puisse régner tant qu'il n'aura pas été fait droit à ces justes demandes. Le rappel de l'Union doit être demandé parce que c'est là le désir du peuple, formulé dans ses pétitions de 1822 et 1836 ; parce que, à part l'injustice de ses dispositions, il faut considérer comme stupidement onéreux d'avoir soumis à une seule législature un territoire tellement vaste, que les représentants ne pourront jamais le connaître suffisamment pour pouvoir décider en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de tous côtés et pour arrêter la conduite à tenir au milieu des allégations contradictoires du peuple dans une grande variété de mesures." Papineau terminait en disant qu'il désespérait de voir le gouvernement responsable fonctionner de façon utile, tout en gardant l'espoir que ceux de ses amis qui n'étaient pas ici de son avis ne feraient pas trop fausse route.

Bien qu'il n'ait pas montré sous ce rapport la même clairvoyance politique que LaFontaine, ce n'est pas une raison pour amoindrir les

¹² George -Etienne Cartier : Discours sur les institutions provinciales prononcé le 13 juillet 1866 à l'Assemblée Législative.